



Chèque de caution rendu avec 8 jours de retard

Par **merlinguillaume**, le **22/04/2009** à **11:43**

Bonjour,

nous avons quitté notre appartement le 12 février, notre agence aurait donc dû nous rendre notre cheque de caution avant le 12 avril. malgré plusieurs relance de notre part plusieurs jours avant la fin du délai légal, l'agence nous a rendu ce chèque avec 8 jours de retard sur ce délais légal. des rejets sur mon compte ont donc eu lieu (comme mes assurances auto et habitations) qui ont entraînés des frais. puis je attendre des indemnités journalières pour ce retard de huit jours ou alors quel type de procédure dois-je faire?